

Procès-verbal de la 272^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 20 avril 2021, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Hélène Bailleu, directrice générale.

Sont présents :

Mesdames Nancy Lapointe
Caroline Otis
Johanne Giguère

Messieurs William Desormeaux
Jean-François Désy
Stéphane Dignard
Sylvain Riendeau

Participent également à l'assemblée :

Mesdames Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue

Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

Monsieur Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

La présidente d'assemblée souhaite la bienvenue et constate le quorum. Elle déclare l'assemblée ouverte.

272.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CERL-210420-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

272.1 Adoption de l'ordre du jour

272.2 Adoption du procès-verbal de la 271^e assemblée ordinaire du comité exécutif

272.3 Suite (s) au procès-verbal

272.4 Budget d'investissement 2021-2022

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

272.5 Orientations budgétaires 2021-2022

272.6 Ouverture du poste de gestionnaire administratif (ADM4) au collège constituant de Terrebonne

272.7 Ouverture du poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines (ADM7) au collège constituant de L'Assomption

272.8 Informations

272.9 Divers

272.10 Levée de l'assemblée. »

Adoptée à l'unanimité.

272.2 Adoption du procès-verbal de la 271^e assemblée ordinaire du comité exécutif :

Sur proposition de Stéphane Dignard, dûment appuyée par Nancy Lapointe,

CERL-210420-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 271^e assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 9 février 2021. »

Adoptée à l'unanimité.

272.3 Suite (s) au procès-verbal :

Le dernier comité exécutif faisait suite aux annonces concernant le souhait du retour des étudiants dans les établissements à raison de quelques fois par mois afin de briser l'isolement. La décision qui a été prise par le Cégep régional de Lanaudière visait à conserver une stabilité pour les étudiants. Avec les changements de contexte successifs et le reconfinement, cette décision a été la bonne.

272.4 Budget d'investissement 2021-2022 :**a) Maintien d'actifs du parc immobilier**

L'allocation 2021-2022 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base du plan Québécois des infrastructures 2020-2030.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2021-2022.

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2021-2022 pour le maintien d'actifs du parc immobilier;

Attendu que l'allocation gouvernementale 2021-2022 annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au plan Québécois des infrastructures 2020-2030 est de l'ordre de 3 916 596 \$;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par M. William Desormeaux,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2021-2022 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base du plan Québécois des infrastructures 2020-2030, soit 3 916 596 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

L'allocation 2021-2022 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base du plan Québécois des infrastructures 2020-2030.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2021-2022.

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2021-2022 pour le renouvellement du parc mobilier;

Attendu que l'allocation gouvernementale 2021-2022 annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au plan Québécois des infrastructures 2020-2030 est de l'ordre de 1 872 960 \$;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CERL-210420-04

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2021-2022 – Renouvellement du parc mobilier sur la base du plan Québécois des infrastructures 2020-2030, soit 1 872 960 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

272.5 Orientations budgétaires 2021-2022 :

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente ce document pour l'année 2021-2022.

Le budget du Québec 2021-2022 a été déposé le 25 mars dernier. On constate une augmentation des crédits budgétaires de 4, 6% par rapport à l'an dernier. À cela, s'ajoutera un investissement estimé à 55 M\$ pour le réseau collégial uniquement. La répartition n'est pas encore connue, cependant, on sait que les sommes correspondront à des allocations spéciales. Les principaux axes qui seront couverts sont de favoriser la persévérance et la réussite ainsi que l'accès à la formation.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des faits saillants et choix budgétaires du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CERL-210420-05

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du document d'orientations budgétaires 2021-2022 tel que déposé par la direction des ressources financières. »

Adoptée à l'unanimité.

272.6 Ouverture du poste de gestionnaire administratif (ADM4) au collège constituant de Terrebonne :

Madame Patricia Lehoux a annoncé sa décision de quitter son poste de gestionnaire administrative au collège constituant de Terrebonne le 15 mars 2021 afin de relever de nouveaux défis professionnels.

Cette décision entraîne la vacance du poste, il y a donc lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser la création et l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

Attendu le départ le 15 mars 2021 de Mme Patricia Lehoux à titre de gestionnaire administrative au collège constituant de Terrebonne;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional à l'effet de pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire;

Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition et de l'échéancier de travail du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;

Sur proposition de M. William Desormeaux, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

CERL-210420-06

« Il est résolu :

- *d'autoriser l'ouverture du poste de gestionnaire administratif (ADM4) au collège constituant de Terrebonne;*

- *de nommer Mme Hélène Bailleu, directrice générale, Mme Johanne Giguère, directrice du collège constituant de Terrebonne, un membre du personnel cadre désigné par la direction générale, un membre représentant de la section locale de l'Association des cadres, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines agira à titre de secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif. »*

Adoptée à l'unanimité.

272.7 Ouverture du poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption :

Suivant le départ de Mme Valérie Venne au poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption, en remplacement de Mme Brigitte Hamel, titulaire du poste, une réflexion s'est amorcée quant à l'affichage du poste pour remplacer Mme Hamel. En effet, cette dernière est depuis le mois de mars 2019, déployée à la table de négociation du comité patronal de négociation des collèges (CPNC), dans le cadre des négociations pour le personnel de soutien.

La direction des ressources humaines été informée du renouvellement de ce prêt de service pour au moins encore deux années, soit jusqu'en 2023, et du souhait de Mme Hamel de prendre sa retraite à compter du mois de juin 2024. Considérant ces informations, il apparaît plus avantageux de pourvoir le poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption de façon permanente afin d'assurer la stabilité.

Attendu la vacance au poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption;

Attendu le prêt de service de la titulaire du poste au comité patronal de négociation des collèges (CPNC), dans le cadre des négociations pour le personnel de soutien jusqu'au moins juin 2023.

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un titulaire de façon permanente afin d'assurer la stabilité;

Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,

CERL-210420-07

« *Il est résolu :*

- *d'autoriser l'ouverture du poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption (ADM7);*
- *de nommer Mme Hélène Bailleu, directrice générale, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, un cadre nommé par la direction générale, un représentant de la section locale de l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif. »*

Adoptée à l'unanimité.

272.8 Informations :

Sans objet.

272.9 Divers :

Sans objet.

272.10 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 15.

.....
Présidente.....
Secrétaire de l'assemblée